



Salariés de la branche associative
(CCN 66, CCN 51, Croix-Rouge Française, Centres de Lutte Contre le Cancer, Accords CHR)



Toutes et tous dans l'action, il n'est pas trop tard ! ... lundi 15 octobre 2012

Le devenir de la Convention Collective Nationale du 31/10/1951 est un test :

En cas d'agrément unilatéral par le Ministère, la porte serait ouverte à cette pratique pour toutes les autres conventions de la branche UNIFED (CCNT 66, CLCC, CRF, etc).

Ce serait la fin des négociations collectives, la place faite au diktat patronal et le terme de soixante années de paritarisme.

SEULE NOTRE MOBILISATION PERMETTRA D'OBTENIR :

- ▶ le refus d'agrément de la recommandation patronale ;
- ▶ le retrait de la dénonciation ;
- ▶ l'ouverture de véritables négociations, loyales et sérieuses, pour la défense et l'amélioration de la CCNT 51 !

dans la perspective de la construction et de la négociation d'une Convention Collective Unique et Etendue pour tous les salarié(e)s de la Branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale.

Il faut stopper le processus enclenché qui menace aujourd'hui l'ensemble des CCNT de la Branche. C'est le seul moyen de restaurer les garanties collectives de ce secteur.



POUR PLUS D'INFORMATIONS, N'HESITEZ PAS A CONTACTER LA CGT

en vous adressant auprès de votre Syndicat ou de votre Union Syndicale Départementale